

Affaire Carlos Ghosn : Rachida Dati demande le bénéfice de la prescription

L'ancienne garde des Sceaux de Nicolas Sarkozy et désormais maire du VII^e arrondissement de Paris est visée par une enquête anticorruption pour des prestations de conseil auprès de Carlos Ghosn.



Rachida Dati, visée dans une enquête anticorruption liée à Carlos Ghosn, réclame le bénéfice de la prescription.
(Illustration) LP/Olivier Corsan

Par Le Parisien avec AFP

Le 6 avril 2021 à 15h49

Ancienne garde des Sceaux sous Nicolas Sarkozy, Rachida Dati, visée par une enquête anticorruption pour des prestations de conseil auprès de Carlos Ghosn, a demandé aux juges de bénéficier de la prescription, indiquant que

les faits qui lui étaient reprochés - qu'elle juge prescrits - ne pouvaient pas être l'objet de poursuites judiciaires, a appris de sources concordantes ce mardi l'Agence France Presse.

[A la fin du mois de novembre dernier](#), Rachida Dati, maire [Les Républicains du VIIe arrondissement de Paris](#), avait répondu à la convocation des magistrates de la capitale en charge de l'enquête en vue de sa mise en examen dans cette affaire. Elle avait finalement été placée sous le statut intermédiaire de témoin assisté, ressortant ainsi libre de cette convocation.

Cependant, les juges d'instruction peuvent choisir de revenir sur cette décision à tout moment et décider ainsi de mettre en examen l'édile parisienne. L'AFP indique que selon une source proche du dossier, Rachida Dati a écrit début mars une requête aux magistrates aux fins de la prescription de l'action publique.

Cité par l'AFP, l'un de ses avocats, Me Olivier Baratelli, « cette demande de prescription est fondée sur la transparence absolue de l'activité d'avocat de Rachida Dati pour l'alliance Renault-Nissan ». Sa cliente n'ayant pas reçu de réponse de leur part dans un intervalle de temps d'un mois, cela revient à rejeter l'argumentation de la défense. « Nous allons demander à la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris de réviser cette position », poursuit Me Baratelli.

Une enquête ouverte en 2019

Rachida Dati réfute toute irrégularité de cette affaire. Selon une source proche du dossier, elle aurait perçu 900 000 euros d'honoraires entre 2010 et 2012 pour ses fonctions d'avocate. Elle occupait aussi à cette période-là un siège d'eurodéputée.

Pour la justice, il est question de savoir si cet argent touché par l'ancienne garde des Sceaux est lié à des activités déterminées ou à un emploi de complaisance. Une telle fonction aurait pu être utilisée pour cacher des activités de lobbying, ce qui est formellement interdit pour tout député européen.

Les avocats de Rachida Dati ont indiqué qu'aucun élément de cette somme perçue n'avait été caché et qu'en conséquence, la prescription d'une durée de trois ans pour ces délits était acquise depuis 2017. Cependant, [le Parquet national financier \(PNF\)](#) a ouvert [une enquête en 2019](#), lorsqu'il avait reçu une plainte venant d'une actionnaire de [Renault](#).

Newsletter L'essentiel du matin

Un tour de l'actualité pour commencer la journée



[S'inscrire à la newsletter](#)

[Toutes les newsletters](#)

De plus, pour la défense de l'édile LR, ni le [Parlement européen](#), ni la [Haute autorité pour la transparence de la vie publique \(HATVP\)](#), ni le ministère public n'ont choisi de la poursuivre alors que la presse avait relayé entre 2009 et 2015 des accusations de conflit d'intérêt visant Rachida Dati.

Dans la rubrique Faits divers

[Incendie près de Marseille : le feu n'est pas encore maîtrisé mais ne progresse plus](#)

[Injures envers des policiers : le «gilet jaune» Jérôme Rodrigues relaxé](#)

Abonnés [Quand la diplomatie belge s'immisce dans l'affaire Rokia Traoré](#)

 [VOIR LES COMMENTAIRES](#)

Faits divers
